



## Info@Copibec

Février 2016

### Artistes en arts visuels, la période d'inscription est ouverte!

Vous êtes artiste en arts visuels? Une de vos œuvres a été reproduite dans la version papier d'un catalogue d'exposition, d'un livre, d'une revue ou d'un journal au cours des années 2012, 2013 ou 2014? Inscrivez-vous dans [Savia](#), le système de gestion en ligne de Copibec, en vue du prochain [paiement aux artistes](#) qui aura lieu au printemps 2016.

Si vous possédez déjà un compte dans [Savia](#), assurez-vous de mettre la liste de vos publications à jour.

**La période d'inscription se termine le 1er avril 2016.**

Pour toute information, contactez [Isabelle Billeau](#), agente aux communications et services aux titulaires de droits, au (514) 288-1664 poste 235 ou au 1 800 717-2022

### Tourni tournicoti Tourni tournicoton \*

Ce pourrait être le cri de ralliement de nos agents en ce début d'année tant leurs déplacements sont nombreux, car nous sommes invités aux quatre coins du Québec. Depuis le 6 janvier, Camille et Kevin ont visité 28 établissements d'enseignement et offert plusieurs présentations Adobe. C'est dire que Copibec est présente dans une école ou une commission scolaire presque tous les jours!

Nous avons rencontré des enseignants de Montréal, Ste-Martine, St-Hubert, St-Bruno, East Angus, Dixville, Longueuil, Varennes, Beaconsfield, Laval, Mirabel, St-Philippe et Gatineau. Nous leur avons parlé de droit d'auteur, de notre plateforme de contenus [SAMUEL](#), de l'[entente entre Copibec et le ministère de l'Éducation](#) et de l'importance de participer à la collecte de données.

D'autres rencontres sont à l'agenda pour les semaines à venir. Nos agents iront, notamment, rencontrer des étudiants des facultés de l'éducation de l'Université de Montréal et de l'UQAM afin de les familiariser avec le contenu de nos licences, le droit d'auteur ainsi que SAMUEL. Ces futurs enseignants seront donc bien informés lorsqu'ils effectueront leurs stages dans les écoles. La connaissance du droit d'auteur fera partie de leur bagage de jeunes enseignants.

À tous ceux et celles qui nous ont accueillis, un grand merci! Il est important pour nous de vous connaître, de comprendre votre réalité et de vous expliquer comment nous pouvons collaborer pour favoriser l'accès aux

œuvres tout en permettant à nos auteurs et à nos éditeurs d'être rémunérés.

## Collecte de données dans les écoles

Depuis le 1er janvier, quelque 2 300 enseignants, directeurs d'école, conseillers pédagogiques et autres professionnels de l'enseignement sont venus visiter [Savia](#), notre système de déclaration en ligne, pour se créer un compte utilisateur. En ce début d'année 2016, nous avons enregistré 556 déclarations de reproduction, touchant 363 titres différents. La majorité de ces déclarations ont été effectuées en ligne et une partie d'entre elles proviennent de [SAMUEL](#), notre plateforme de contenus.

Pour l'année en cours, la collecte dans les écoles privilégie la [déclaration en ligne](#), mais l'utilisation du formulaire papier reste possible. Les enseignants doivent transmettre leurs déclarations trois fois au cours de l'année scolaire. Ainsi, début avril, nous devrions recevoir ou avoir déjà reçu les données relatives aux reproductions effectuées du 1er décembre 2015 au 31 mars 2016.

Pour la première fois cette année, certaines commissions scolaires ont choisi d'utiliser Repro+, le système de gestion des droits de la firme Altilogix afin de transmettre à Copibec leurs déclarations de reproduction. Repro+ communique avec le système de Copibec afin de vérifier les limites de reproduction et les exclusions.

## SAMUEL prend du poids!

Du côté du répertoire de [SAMUEL](#), en plus des partitions musicales qui ont été ajoutées récemment, on retrouve maintenant les titres de l'Association québécoise de gérontologie ainsi que ceux des éditions Hurtubise, MultiMondes, XYZ, du Remue-Ménage, du CHU Sainte-Justine et de la Pleine Lune.

Par exemple, SAMUEL offre maintenant les titres suivants : *La Bande dessinée en classe* de Tristan Demers et Jocelyne Jalette, *Philosophies en 30 secondes* de Barry Loewer et Marie-Noëlle Antolin, *Vivre les changements climatiques: réagir pour l'avenir* de Claude Villeneuve et François Richard, *Il pleuvait des oiseaux*, de Jocelyne Saucier, *L'Apprentissage des sons et des phrases* de Maryse Beauchemin, *Et moi alors? Grandir avec un frère ou une sœur aux besoins particuliers* d'Édith Blais, *Les filles en série* de Martine Delvaux.

Deux nouvelles revues culturelles littéraires se retrouvent aussi dans SAMUEL depuis peu : *Les Écrits* et *Nuit Blanche*.

Si vous possédez un compte dans [Savia](#) et œuvrez au sein d'un établissement d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire ou collégial, ces mêmes codes vous permettent d'accéder à [SAMUEL](#) et d'utiliser son contenu conformément à votre licence.

## Nouveaux détenteurs de licences

Au cours de l'année 2015, de nouveaux organismes se sont joints à ceux déjà détenteurs d'une licence Copibec: Bio-K International, la Commission des lésions professionnelles, la Commission des normes du travail, la Financière agricole, l'ITHQ (nouvelle licence couvrant l'ensemble de ses activités), le Service régional de soutien et d'expertise en déficience intellectuelle - Région Estrie, la Corporation municipale de la bibliothèque de Montmagny et la Bibliothèque médicale de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

Copibec a également fait une percée dans le secteur québécois des assurances puisque, tout récemment, une entente est intervenue avec l'Industrielle Alliance. La licence acquise par la compagnie permet la reproduction d'extraits de documents protégés à des fins de formation.

L'année 2015 a également été l'occasion de revoir les licences accordées aux compagnies spécialisées en confection et distribution de revues de presse. Les différents tarifs de la licence ont été indexés et nous avons intégré, au sein d'une même licence, la possibilité d'effectuer des reproductions sur support papier ou numérique.

ADN5, Cision, Communication Démo, Dossier Média, Influence Communication et Référence Média sont les entreprises qui détiennent actuellement une licence Copibec de confection et de distribution de revues de presse. Cette licence a la particularité de permettre aux entreprises d'autoriser leurs clients à reproduire et à distribuer à l'interne des articles de presse. Par leur intermédiaire, Copibec perçoit des redevances auprès de quelque 200 organismes et entreprises (municipalités, associations professionnelles, organismes gouvernementaux,

regroupements sectoriels, compagnies, etc.)

Nous félicitons tous nos partenaires, les plus récents comme ceux de longue date, pour leur respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

## Titulaires introuvables

### Auteurs, illustrateurs, traducteurs et éditeurs recherchés!

Retrouver des titulaires de droits d'auteur peut se révéler complexe et les efforts ne sont malheureusement pas toujours couronnés de succès. C'est pourquoi lorsqu'un titulaire est introuvable, la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada donne à la Commission du droit d'auteur le pouvoir d'octroyer une licence au nom du titulaire introuvable. Selon la *Loi*, les titulaires ont jusqu'à cinq ans après l'expiration d'une licence octroyée par la Commission pour se présenter et réclamer les redevances perçues durant cette période.

Copibec appuie la Commission dans ses démarches pour retrouver les titulaires de droits d'auteur en participant aux efforts de recherche, en proposant des modalités pour les licences et en gardant en réserve les redevances des titulaires de droits d'auteur introuvables. Ces responsabilités sont un prolongement logique du mandat de Copibec, qui est de protéger les droits des créateurs et des éditeurs.

Copibec détient présentement les redevances des titulaires de droits d'auteur introuvables suivants :

- Collectif. **La Revue de Manon**, Montréal [Emma GENDRON éd.], 1925-1931;
- Collectif. **La Revue du Foyer**, Montréal [Emma GENDRON & Joseph-Arthur HOMIER éd.], 1929-1931;
- Collectif. Programmes du **Montreal Repertory Theatre**, Montréal : [s.n.], 193?-1960;
- Collectif. Programmes du **Théâtre Arcade**, Montréal : [s.n.], 194?-1949;
- d'AUTEUIL, Marie-Louise (texte); Le TESTUT, Gérard (illustrations). **Mémoires d'une souris canadienne**, Montréal, Éditions Albert Lévesque / Librairie d'Action canadienne-française limitée (collection « Les Récompenses »), 1932;
- DAVELUY, Marie-Claire (texte). **Les Aventures de Perrine et de Charlot**, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923;
- DAVELUY, Marie-Claire (texte). **La captivité de Charlot**, Montréal, Librairie Granger Frères limitée, 1938;
- FOREST, Marguerite et OUMET, Madeleine (texte). **Mon premier livre de lecture** (éd. rev.), Montréal, Granger Frères, ©1943;
- FOREST, Marguerite et OUMET, Madeleine (texte). **Mon deuxième livre de lecture**, Montréal, Granger Frères, 1959, ©1943;
- LUDA, pseudonyme de Ludmilla SCHNITZER, née MAKOWSKY (texte). « Vassilissa-la-très-belle », tiré de **Contes russes**. Paris, Scanéditions / La Farandole, 1993.
- MARCHAND, Gérard. **Le régiment de Maisonneuve vers la victoire, 1944-1945**. Montréal, Presses Libres, 1980;
- MÉLANÇON, Claude (texte). **Par terre et par eau**, Québec, Le Soleil, 1928;
- TESSIER, Pierre. « Arthur Prévost, le 10 janvier 1969, à l'occasion de son 6000e article », photographie, 10 janvier 1969;
- NELCYA (texte). **Nogard ou Le Dragon qui voulait apprendre à vivre**, Montréal, Les Éditions la Courte Échelle, 1981;

Si vous vous reconnaissez ou si vous détenez des informations sur ces titulaires de droits, s'il vous plaît communiquez avec Simon Éthier au (514) 288-1664 poste 224 ou par [courriel](#).

De plus, à la suite de la reproduction d'extraits de livres ou d'articles de journaux ou de revues, Copibec est à la recherche de plus de 3 000 titulaires de droits (auteurs, illustrateurs, traducteurs et certains éditeurs). Vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes peut-être recherché! Consultez notre [Avis de recherche](#) .

## Le droit d'auteur ici et ailleurs

### Les effets néfastes des nouvelles exceptions à la *Loi sur le droit d'auteur*

Une nouvelle étude témoigne des effets néfastes des nouvelles exceptions relatives à « l'utilisation équitable pour des fins d'enseignement » apportés à la *Loi canadienne sur le droit d'auteur*. L'étude commandée par

Access Copyright et menée par *Pricewaterhouse Coopers* démontre que les établissements d'enseignement canadiens (hors Québec) ont abandonné le paiement de licences de reproduction afin de reproduire des œuvres gratuitement. Les auteurs de l'étude craignent qu'en l'absence de distributions de redevances pour leurs œuvres, les auteurs et éditeurs abandonnent le marché de l'édition scolaire ce qui affecterait lourdement la diversité du contenu pédagogique canadien.

[Lire l'article](#) de l'Intellectual Property Watch (en anglais).

## **Au Canada, le prix des recueils de cours plus élevé**

Le non-renouvellement des licences de reproduction signées avec Access Copyright par les universités canadiennes hors Québec fait mal aux portefeuilles des étudiants. Contrairement à ce qu'affirmaient de nombreuses universités canadiennes, le non-renouvellement des licences n'a pas permis une réduction des prix de vente des recueils de textes. *The Eyeopener*, le journal étudiant de l'université torontoise Ryerson, rapporte une augmentation drastique des prix, allant dans certains cas jusqu'à 320% du prix qui prévalait lorsque l'université était couverte par une licence d'Access Copyright. Selon l'administrateur de la librairie du campus de Ryerson, ces augmentations sont nécessaires afin de couvrir les coûts de production des recueils.

[Lire l'article](#) sur le site de l'IFRRO.

## **Atelier 10 se lance dans le commerce de détail!**

Face à la crise de la presse écrite, les éditeurs de la revue *Nouveau projet* font preuve d'originalité afin de joindre les deux bouts. Dans un souci de transparence, Atelier 10 nous dévoile que le manque à gagner par numéro est de 40 000\$. L'éditeur espère que la vente de livres et de revues, ainsi que de « beaux objets fabriqués au Québec avec le souci du travail bien fait » lui permettra de combler ce déficit et, surtout, de continuer à payer équitablement ses collaborateurs pigistes.

[Lire l'article](#) sur [nouveauprojet.com](http://nouveauprojet.com).

## **Europe - Le Journal d'Anne Frank fait-il partie du domaine public?**

Cette question est au cœur d'une querelle juridique en Europe. L'œuvre originale est en libre circulation sur internet depuis le 1er janvier 2016 suite à une interprétation du droit d'auteur européen stipulant qu'une œuvre devient libre de droits 70 ans après l'année de décès de l'auteur. La Fondation Anne Frank, détentrice des droits, rejette cette interprétation et soutient que l'œuvre fut publiée à titre posthume et en collaboration avec Otto Frank, le père d'Anne Frank décédé en 1980. Ceci devrait repousser l'expiration des droits d'auteur à 2030, voire 2050 selon la Fondation qui menace de mise en demeure toute personne diffusant l'œuvre gratuitement.

Lire les articles du *Devoir* [ici](#) et [ici](#).

## **À qui appartient l'histoire d'une famille?**

Des faits historiques relatés dans un documentaire peuvent-ils être protégés par la *Loi sur le droit d'auteur*? C'est ce que soutient Judy Maltz, réalisatrice du documentaire *No. 4 Street of Our Lady*. Cette dernière accuse l'auteure canadienne Jenny Witterick, ainsi que son éditeur Penguin Random House Canada, d'avoir repris les éléments principaux de son documentaire dans le best-seller *My Mother's Secret*. La cause sera entendue par la Cour fédérale du Canada au cours des prochains mois.

[Lire l'article](#) du *Globe and Mail* (en anglais).

## **Inclure les écrivains dans la Loi du livre?**

Cela semble aller de soi. Pourtant, la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le marché du livre* (Loi 51) comprend très peu de disposition protégeant les écrivains. C'est ce que déplore l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) dans son mémoire déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de la révision de la *Loi 51*. L'UNEQ souhaite réaffirmer le rôle d'agent économique qu'est l'écrivain dans la chaîne du livre en harmonisant la *Loi du livre* à la *Loi sur le statut professionnel de l'artiste*.

Consulter le [mémoire de l'UNEQ](#).  
[Lire l'article](#) du Devoir.

## Eric Clapton condamné pour la pochette de l'album *Layla*

Le virtuose de la guitare Eric Clapton devra verser 23 000\$ à la famille du peintre Émile Frandsen pour un usage non permis de la toile *La jeune fille au bouquet*. Cette toile fut utilisée pour une première fois sans l'autorisation de l'auteur en 1970 lors de la sortie du célèbre album *Layla and Other Assorted Love Songs*. Ce n'est toutefois que pour l'édition du coffret souvenir *Collector* paru en 2011 que Clapton est condamné. Le Tribunal de Paris considère que les modifications apportées à l'œuvre pour ce coffret constituent une « dénaturation manifeste de l'œuvre ». La famille Frandsen entend toutefois faire appel de la décision afin d'obtenir également un dédommagement pour l'utilisation de l'œuvre sur la pochette du vinyle de 1970.

[Lire l'article](#) de La Presse.

## Google Books : l'édification d'un peuple, par-delà la propriété intellectuelle

Est-ce que la Cour suprême des États-Unis entendra la cause portée par l'*Authors Guild*, le syndicat des auteurs américains, depuis plus de 10 ans? Rien n'est moins sûr. Rappelons que l'*Authors Guild* poursuit *Google Books* depuis 2005 pour la numérisation et la publication de milliers d'œuvres sans le consentement des créateurs. Or, *Google Books* aura eu la clémence des juges jusqu'ici, ceux-ci jugeant que *Google Books* fait un « usage équitable » des œuvres en offrant une meilleure visibilité à celles-ci. La Cour suprême devra décider au printemps 2016 si elle entendra la cause. Selon de nombreux experts, la cause de l'*Authors Guild* ne sera pas relue en raison de la décennie s'étant écoulée depuis et des nombreux bouleversements survenus dans le domaine du droit d'auteur durant cette période.

[Lire l'article](#) d'ActuaLitté.

© © ©

**Coordonnatrice** : Caroline Lacroix

**Collaborateurs** : Rose-Marie Lafrance, Frédérique Couette, Kevin Charron et Nicolas Boudreault

**Traducteur** : Brian Colwill

[Abonnez-vous](#) à notre infolettre!

Faites-nous part de vos [questions et commentaires](#).

---